

Français du Monde

Magazine
bimestriel
N° 164

avril
mai
2011



Association Démocratique
des Français à l'Étranger
www.français-du-monde.org



La plurinationalité, richesse et réalité des Français dans le monde

“Français du Monde” : notre publication n’a jamais aussi bien porté son nom qu’à l’occasion de ce numéro consacré à la plurinationalité. Parmi nos compatriotes inscrits au registre mondial des Français établis hors de France, la part de double-nationaux a encore progressé l’an dernier et s’élève désormais à 44,3 %. En Europe, un expatrié sur trois a plusieurs nationalités ; en Amérique du Nord, un sur deux ; au Proche et au Moyen-Orient, presque trois sur quatre. Alors, c’est à eux que nous avons dédié ce numéro. Aux binationaux, aux tri-nationaux, et plus encore ! Vous avez été nombreux à nous raconter votre histoire, à nous expliquer comment vos multiples nationalités façonnent votre identité et pourquoi vous ne pourriez pas vous résoudre à n’en choisir qu’une au détriment des autres. Nous vous remercions d’avoir apporté votre pierre à l’édifice de ce dossier.

Ce début d’année a été rythmé par les crises politiques et les catastrophes naturelles. Que ce soit en Côte d’Ivoire, au Japon, dans le monde arabe, nos membres n’ont pas failli dans leur mission d’aide et de solidarité

malgré des contextes parfois dangereux, souvent très tendus, toujours instables. Si la couverture médiatique de ces événements nous donne régulièrement l’impression qu’une actualité chasse l’autre, Français du Monde-ADFE travaille dans la continuité sur tous les fronts : à Paris pour accueillir et aider nos compatriotes contraints au retour, dans les pays concernés avec le soutien de ses sections locales et avec ses élus à l’Assemblée des Français de l’étranger, interface entre les autorités françaises et nos communautés à l’étranger.

Sur la rive sud de la Méditerranée, l’heure n’est pas aux analyses pointues. Dans plusieurs pays, l’issue des événements est incertaine. Seule conviction : le Printemps des peuples arabes a marqué une rupture irréversible entre gouvernants et gouvernés. Qui mieux que Benjamin Stora, spécialiste du monde arabe et invité de ce magazine, pouvait nous livrer une grille de lecture aussi fine du bouleversement historique auquel nous avons assisté ?

Elisabeth Kervarrec

Assemblée des Français de l'étranger : le bilan de la XIV^{ème} session

Pendant une semaine, vos élus, venus des quatre coins du monde, ont enchaîné réunions en commissions, assemblée plénière et réunions de groupe animés de la même envie : défendre vos intérêts, obtenir des réponses à vos questions, interpellier l'Administration sur des sujets qui vous concernent directement. Tour d'horizon.

DU CONCRET

On pourrait se poser la question : à quoi bon toutes ces réunions ? Ce sont bien des résolutions et des vœux très concrets qui sont adoptés par vos conseillers. En cette XIV^{ème} session, **l'organisation des élections législatives de 2012 à l'étranger**, lors desquelles vous élirez pour la première

fois des députés des Français établis hors de France, fait l'objet de toutes les attentions.

Sur proposition de la commission des Lois, l'Assemblée a adopté à l'unanimité en plénière plusieurs vœux demandant à l'Administration de tout mettre en œuvre pour la bonne **information des électeurs** et

pour **permettre aux agents consulaires de préparer sereinement ces scrutins**.

De l'acheminement du matériel électoral dans les postes au nombre de bureaux de votes à prévoir sur l'ensemble du territoire en passant par la formation des agents qui les feront fonctionner : tous les sujets sur lesquels travaille la Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire sont passés au crible par vos élus.

DU DIALOGUE

Car le rôle premier de vos représentants à l'AFE est bien d'attirer l'attention de l'Administration sur les difficultés spécifiques rencontrées sur le terrain. Pendant deux

jours, les personnalités invitées s'expriment tour à tour devant vos élus. Ces interventions donnent lieu à des "débat organisés" : c'est l'occasion, pour vos conseillers, d'échanger directement avec des interlocuteurs au plus haut niveau. Parmi eux, Henri de Raincourt, ministre chargé de la Coopération, qui représentait



Jean-Pierre Capelli, président du groupe Français du Monde-ADFE à l'AFE

son ministre de tutelle, Alain Juppé, retenu à Bruxelles pour préparer un conseil européen exceptionnel. Il a indiqué, en réponse au président du groupe Français du Monde-ADFE qui l'a interpellé sur ce sujet, qu'un état des lieux des moyens du ministère des Affaires étrangères était en cours.

DES SUJETS CRUCIAUX

Concernant l'enseignement français à l'étranger, le ministre a confirmé la **crystallisation de la prise en charge des frais de scolarité (PEC) à l'année 2007/2008**.

Vos conseillers ont mis l'accent sur le manque de moyens dont l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) dispose pour garantir un enseignement de qualité et remplir sa mission de développement du réseau. L'Assemblée a demandé, d'une part, que l'AEFE puisse à nouveau recourir à l'emprunt sur du long terme et, d'autre part, que son plafond d'emplois soit assoupli.

Les membres de l'AFE ont également fait plusieurs propositions pour **améliorer l'accueil dans l'enseignement supérieur en France des bacheliers français issus du réseau** (développement des services d'orientation, accès prioritaire aux résidences universitaires, etc.).

Au fil de la session, le financement des programmes FLAM, les retraites, la protection sociale, la sécurité (*voir notre article p. 3*) et bien d'autres thématiques vous concernant ont été étudiés. N'hésitez pas à prendre contact avec vos élus qui se tiennent à votre disposition pour vous informer.

Mélina Frangiadakis

En vue des sénatoriales...

Après avoir été investie par le Parti socialiste et par Europe Ecologie-Les Verts en décembre dernier, la liste "**La France est notre pays, le monde est notre avenir**" conduite par **Hélène Conway** (élue AFE de la circonscription de Dublin) a reçu le 6 mars dernier le soutien du groupe Français du Monde-ADFE à l'unanimité moins une abstention. Les candidats ainsi approuvés sont tous militants de l'association et élus à l'AFE. L'objectif est de remporter trois sièges aux élections de septembre prochain.

Un élu du groupe Français du Monde-ADFE à l'Institut français !

Jeudi 10 mars, vos conseillers élisaient leurs représentants au Conseil d'orientation stratégique de l'Institut français. Quatre élus ont présenté leur candidature à ces nouvelles responsabilités. Nous tenons à féliciter chaleureusement **Louis Sarrazin**, notre conseiller élu pour la circonscription de Vienne, membre de la Commission des Affaires culturelles, qui a brillamment remporté l'un des deux sièges en jeu avec 127 voix. Le second siège a été remporté par Michèle Malivel (groupe Union de la majorité).

Votre sécurité à l'étranger

Sommaire

AFE p. 2

Bilan de la XIV^{ème} session

Actualité p. 3

Votre sécurité à l'étranger

Dossier p. 4

La plurinationalité en question
L'Equateur : un pays, des nations

FdM Pratique p. 7

Les journées d'août 2011
Le parcours du combattant LGBT
La plurinationalité en pratique
Comment payer vos impôts ?

Culture p. 11

Entretien p. 12

Benjamin Stora

Un printemps arabe p. 13

Vie des sections p. 14



Français du Monde

Magazine de Français du Monde - ADFE

62 boulevard Garibaldi 75015 Paris - France
tél : +33 1 43 06 84 45 - télécopie : +33 1 43 06 08 99
www.francais-du-monde.org - contact@adfe.org

Conception graphique : Myriam Legrand
3 rue Montesquieu, 92600 Asnières - 01 47 93 59 10

Réalisation et impression : Bordessoules
42 av. de Rochefort 17413 St Jean d'Angély Cedex

Directrice de la publication : Monique Cerisier ben Guiga
Co-directeur de la publication : Christian Boloche
Comité de rédaction : Elisabeth Kervarrec, Cybèle Bouteiller
Rédactrice en chef : Mélina Frangiadakis
PAO : Isabelle Chardonnet
Préresse : Laurence Deglane

CPPAP 1010 G 87188 - ISSN02447607



Trois questions à Cédric Etlicher, Président de la Commission temporaire de la sécurité des Français à l'étranger à l'AFE

Comment s'organise la sécurité de nos compatriotes établis hors de France ?

La France, avec les Etats-Unis, est le seul pays à avoir un vrai plan de sécurité pour ses compatriotes à l'étranger. Dans chacune de nos Ambassades, il y a un Attaché de Sécurité. Les plans de sécurité sont mis en place par les Consulats.

La première chose à faire par nos compatriotes à l'étranger, c'est de s'inscrire sur la liste consulaire du pays où ils habitent et de faire part au Consulat de chaque changement de coordonnées pour maintenir cette liste à jour. En cas de problème, les chefs d'ilots [coordinateurs bénévoles désignés pour faciliter la communication entre la section consulaire et la communauté française en situation d'urgence, ndlr] sont là pour apporter leur aide.

Le Centre de crise (CDC), basé à Paris, met en place les cellules de crises tant au niveau national que localement. Quant au personnel consulaire, c'est le pivot principal des cellules de crise et de l'application en local des mesures décidées conjointement avec les ministères et le CDC.

A qui revient la décision de déclencher le rapatriement ou l'évacuation de Français en cas de crise politique ou sanitaire ?

Il y a une différence entre rapatriement et évacuation. Le rapatriement est individuel et lié, la plupart du temps, à un problème de santé ou civil. Le rapatriement n'est pas, en principe, pris en charge par la communauté. Le Consulat prend contact avec les assurances ou les familles pour le financer.

Concernant l'évacuation, c'est une décision qui est prise en Réunion interministérielle. C'est l'armée qui, conjointement avec le CDC et les Consulats, l'organise.

La gestion des crises tunisienne, égyptienne et libyenne a été satisfaisante. Cependant, il reste encore à améliorer le processus de préparation. Les plans de sécurité étaient obsolètes, les moyens de communication insuffisants. Mais, avec la bonne volonté et le renfort en moyens du CDC, on peut dire que cela s'est bien passé. A noter cependant que l'Etat, depuis Paris, devrait s'abstenir de faire des communiqués invitant nos compatriotes à rentrer en métropole si les moyens ne sont pas mis à disposition car ces annonces créent stress et frustration.

Qu'est-ce qui ressort des réunions de la Commission temporaire de la sécurité de l'AFE qui s'est réunie en mars ?

Il ressort de nos travaux que nous sommes, malheureusement, de mieux en mieux entraînés et que chaque crise, même si elle n'est jamais prévue (la Côte d'Ivoire est peut-être une exception), a pu être gérée efficacement. Notre Commission a décidé de mettre en place divers travaux dont un audit général des dispositifs de sécurité dans toutes les circonscriptions consulaires. Cela devrait aider l'Administration ainsi que le CDC à identifier les moyens permettant dans chaque pays que la question de sécurité soit "sous contrôle".

Enfin, la Commission de sécurité dite temporaire devrait en réalité s'appeler "secondaire" ou "transversale". Elle n'a pas vocation à être temporaire car la sécurité est une affaire de tous les jours. Son champ d'action augmente régulièrement, on l'a vu à cette session quand nous nous sommes intéressés à la sécurité des établissements scolaires.

La plurinationalité en question

Depuis 2009, la France n'applique plus l'article d'une convention dont l'objectif était de réduire la plurinationalité au sein des pays européens. Le cumul des nationalités demeure néanmoins un sujet polémique. Témoignages à l'appui, nous dressons un panorama de la plurinationalité telle qu'elle est vécue aujourd'hui.

UN SUJET POLEMIQUE

Lors de l'examen à l'Assemblée nationale du projet de loi sur l'immigration en septembre dernier, un groupe de députés menés par Lionnel Luca (UMP) a proposé un amendement visant à **subordonner l'acquisition de la nationalité française**



à la **“répudiation de toute autre nationalité”**. Cet amendement a finalement été rejeté, mais son existence même contraste avec les progrès obtenus récemment en matière de droit international public (*voir encadré*).

Quelques mois avant l'amendement proposé à la loi sur l'immigration, Marine Le Pen avait déjà déclaré, au sujet des binationaux franco-algériens qui avaient fêté la qualification du pays africain pour la Coupe du monde de football, que ces individus ne devraient pas avoir le droit de porter allégeance à deux drapeaux différents. Les plurinationaux devraient alors, de son point de vue, faire un choix et opter pour une seule et unique nationalité.

Si la France n'interdit pas aujourd'hui le cumul de nationalités, d'autres pays y sont expressément défavorables. C'est le cas d'Haïti, par exemple, dont la constitution stipule que la double

nationalité “n'est admise dans aucun cas”. L'Allemagne, qui a historiquement été hostile à la plurinationalité, a récemment assoupli sa législation dans ce domaine. Les citoyens de l'Union européenne ou de Suisse peuvent désormais conserver leur nationalité d'origine après avoir obtenu la nationalité allemande. De même, un Allemand qui acquiert la nationalité d'un de ces pays-là n'est plus obligé de renoncer à sa citoyenneté allemande.

Cette évolution outre-Rhin se rapproche de la position adoptée par l'Espagne, qui autorise la plurinationalité lorsque celle-ci concerne des pays avec lesquels elle a des liens privilégiés, tels que le Portugal ou les pays ibéroaméricains, entre autres.

D'autres pays encouragent la plurinationalité presque sans aucune restriction, à l'image du Royaume-Uni, mais des

limites sont parfois imposées à l'exercice de mandats politiques. C'est le cas de l'Australie, qui interdit aux plurinationaux d'être élus au Sénat ou à la Chambre des représentants.

PLURINATIONAUX ET FIERS DE L'ETRE

Répudier une ou plusieurs nationalités au profit d'une autre revient à négliger ce qui fait la richesse de tous les plurinationaux.

Edouard, français et espagnol par filiation et américain par naturalisation, nous explique que **choisir une de ses nationalités relèverait d'un “non-sens affectif, linguistique, culturel, historique ou, en un mot, réel”**.

Marianne, née française et malienne par mariage, habite au Mali depuis trente-trois ans. Elle s'est intégrée à son pays d'adoption, mais elle reste fidèle à ses origines familiales. Hors de question pour elle de renoncer à sa nationalité française. Pour expliquer cette décision, elle évoque un vieux proverbe africain : “le morceau de bois a beau rester très longtemps dans l'eau, il ne deviendra jamais crocodile”.

Chronologie de la plurinationalité en France

1963 : Signature de la Convention de Strasbourg qui oblige les individus qui acquièrent la nationalité d'un pays signataire à renoncer à leur nationalité antérieure.

1993 : Un protocole assouplit cette convention en autorisant la conservation de la nationalité d'origine dans certains cas précis.

2007 : Un accord permet aux douze pays ayant ratifié la convention de 1963 de dénoncer le chapitre qui concerne la réduction des cas de plurinationalité.

2008 : La France dénonce ledit chapitre. Ceci permet aujourd'hui à tout Français qui obtient la nationalité d'un autre Etat signataire de conserver sa nationalité française.

2010 : Dépôt à l'Assemblée nationale d'un amendement tendant à empêcher toute possibilité de double nationalité. Cet amendement, qui aurait obligé de nombreux Français hors de France à renoncer à leur nationalité française, a été rejeté.

Mais qui peut se prévaloir de plusieurs nationalités ?

La singularité du vécu de chaque plurinational est liée en grande partie à la **variété des cas dans lesquels on peut devenir plurinational aujourd'hui**. A la naissance, un enfant peut devenir binationnel si ses parents sont de nationalités différentes. La plurinationalité peut également exister lorsque l'enfant obtient la nationalité du territoire sur lequel il est né (droit du sol) ainsi que celle(s) de ses parents (droit du sang). Ce scénario peut facilement donner lieu à des cas de triple nationalité. L'adoption d'un mineur par une personne ressortissante d'un Etat autre que le sien peut aussi être facteur de cumul de nationalités. Enfin, un individu peut aussi devenir plurinational lorsqu'il adopte la nationalité de son conjoint après le mariage ou lorsqu'il manifeste expressément la volonté d'acquérir une nationalité supplémentaire.

Comment vivons-nous aujourd'hui notre plurinationalité ? Pourquoi sommes-

nous si attachés à ce statut ?

Pour Ali, né tunisien, l'obtention de la nationalité française allait de pair avec une volonté de découverte et de renouveau. "C'était comme renaître. (...) Devenir français tout en vivant dans un autre pays n'avait pas de sens pour pouvoir profiter de ce que ma nouvelle nationalité pouvait m'apporter".

Hormis les avantages liés aux visas, cartes de séjour et autres questions administratives, **l'acquisition d'une nouvelle nationalité a une forte valeur au niveau personnel**. Celle-ci peut être liée à des questions pratiques, mais elle peut traduire également un souhait profond de se rapprocher de ses propres racines. Lara, dont la famille est d'origine italienne, est née aux États-Unis et a obtenu la nationalité américaine par droit du sol. Pour obtenir la nationalité italienne, elle a dû prouver ses origines transalpines. "C'était beaucoup de travail et des mois de recherche, mais pour moi c'était très important. Mon travail montre le respect que j'ai pour ma famille et notre passé collectif".

Selon Annick, née française et devenue tunisienne par mariage, **les plurinationaux sont "les meilleurs ambassadeurs pour tisser des liens entre les pays** et fertiliser les relations, que ce soit au niveau économique, culturel ou social". Il faut souligner que la plurinationalité est une source de richesse non seulement pour les personnes concernées, mais également pour tous les pays qui l'autorisent. Les plurinationaux sont, en ce sens, vecteurs et symboles de la communication et du rapprochement entre les différentes cultures.

Manuel Lestruhaut

Pour approfondir

"**La France réinventée. Les nouveaux binationaux franco-algériens**" de Séverine Labat, docteur en sciences politiques, chercheur au CNRS et à l'EHESS.

Cet essai sur le phénomène de la double nationalité franco-algérienne a été publié aux éditions Publisud en novembre 2010. ISBN: 978-2-36291-006-7

Apatrides : qui sont-ils ?

Ils seraient **12 millions** selon l'agence des Nations unies pour les réfugiés. Oubliés du monde, ce sont des hommes et des femmes "qu'aucun État ne considère comme ses ressortissants par application de sa législation". **Sans patrie, ils sont dépourvus de nationalité légale**. Les conséquences sur la vie quotidienne sont dramatiques : l'accès aux soins, à l'école, la signature de contrats (d'embauche, de mariage, etc.) leur sont impossibles dans certains pays.

Comment devient-on apatride ? On peut distinguer plusieurs cas de figure : les défaillances administratives à l'enregistrement des naissances ; la déchéance de la nationalité ; la succession d'Etats (dissolution de l'ex-URSS, l'ex-Yougoslavie...) ; ou encore les combinaisons de lois entre plusieurs pays ne permettant aux enfants d'acquérir aucune nationalité, ni par droit du sang ni par droit du sol.

Deux exemples. Au Brésil, les enfants de parents brésiliens doivent être nés sur le territoire brésilien pour bénéficier de la nationalité du pays. S'ils naissent à l'étranger, dans un pays où seul le droit du sang s'applique, ils sont apatrides. Dans l'ère arabo-musulmane, la nationalité est transmise par le père ce qui peut également générer des cas d'apatridie.

La situation en France. Depuis la loi Guigou de mars 1998 relative à la nationalité, la procédure de déchéance

de la nationalité ne peut plus produire d'apatrides. En outre, un établissement public, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), est notamment chargé de la protection juridique et administrative des apatrides. En 2009, cet organisme dénombrait 1078 apatrides en France, d'origine slave pour la plupart, dont 33 % de femmes.

MF



© UNHCR / G.M.B. Akash

A l'indépendance du Pakistan oriental en 1971, les Biharis qui vivaient sur ce territoire n'ont pas été reconnus comme des citoyens par le Bangladesh.

L'Equateur : un pays, des nations

Quand on parle de “plurinationalité”, on pense d’abord à celles et ceux qui peuvent se prévaloir de plusieurs nationalités. Mais le thème de ce dossier nous donne aussi l’occasion de mettre en lumière le cas des Etats plurinationaux : ces pays composés de plusieurs nations, fondés sur la diversité ethnique mais aussi sur l’égalité et l’unité territoriale. Zoom sur la République de l’Equateur, Etat officiellement plurinational depuis 2008, ce qui implique pour les indigènes la reconnaissance d’un certain nombre de droits.

PANORAMA

Pays peu médiatisé, l’Equateur est le plus petit des pays andins. Cet Etat méconnu est situé sur la côte pacifique de l’Amérique latine, entre la Colombie et le Pérou. Il se caractérise par sa diversité géographique, climatique, culturelle : **l’Equateur est un pays pluriel**. Sa population avoisine les 15 millions d’habitants (dont 35 % vivent sous le seuil de pauvreté) pour une superficie qui équivaut à la moitié de celle de la France.

langues amérindiennes sont parlées par les communautés indigènes sur l’ensemble du territoire. Depuis l’adoption d’une nouvelle constitution en 2008, l’ensemble de ces langues, ces cultures et les droits collectifs de ces communautés sont reconnus, de même que les droits de la nature ; **une avancée historique pour les peuples indigènes** qui ne se reconnaissaient pas dans une constitution uni-nationale qui ignorait leur organisation sociale.

à nous qui connaissons le modèle de l’Etat-nation hérité de la Révolution française dans lequel l’Etat, le peuple et la nation se juxtaposent ; autrement dit, dans lequel les frontières culturelles se confondent avec les frontières politiques.

Les autorités équatoriennes entendent par *nacionalidades* “les peuples antérieurs et constitutifs de l’Etat équatorien, qui s’auto-définissent comme tels, ont une identité historique, une langue et une culture communes, et qui vivent en un territoire déterminé suivant leurs institutions et formes traditionnelles d’organisations sociale [...]”. **Treize nacionalidades (elles-mêmes divisées en “peuples” qui ont certaines caractéristiques en commun) sont ainsi constitutives de la Nation équatorienne**. C’est pourquoi la revendication du mouvement indigène portait sur le caractère “plurinational” de l’Etat équatorien et non sur la dimension pluriculturelle qui était déjà présente dans la constitution antérieure. Ces peuples sont toutefois éclatés sur plusieurs territoires. Afin de prendre en compte cette dimension transnationale, la constitution précise que la nationalité équatorienne peut être octroyée à “toutes les personnes nées en territoire étranger limitrophe avec l’Equateur et qui appartiennent à un peuple ou une *nacionalidad* reconnus par l’Etat équatorien”.



Les Epera sont l’une des treize nationalités indigènes reconnues de l’Equateur.

La capitale, Quito, classée au patrimoine mondial de l’Unesco, culmine à 2800 mètres d’altitude, dans le Nord du pays. Elle concentre 1,5 millions d’habitants mais la ville portuaire de Guayaquil, au Sud-est, est plus importante encore.

La population est pluriethnique et pluri-lingue : l’espagnol est la langue officielle de l’Equateur mais une dizaine d’autres

LE CONCEPT D’ETAT PLURINATIONAL

“Le plurinationalisme signifie que différentes *nacionalidades** coexistent au sein d’un grand Etat équatorien dans lequel chacun a les mêmes chances”, expliquait Rafael Correa, président de la République d’Equateur, alors que le projet de nouvelle constitution était en cours de rédaction. Voilà qui peut nous paraître bien étrange,

Cette nouvelle forme de coexistence citoyenne se fait, selon le préambule de la constitution, “en harmonie avec la nature”. Elle est l’aboutissement d’une vingtaine d’années de luttes politiques et sociales menées par la Confédération des nationalités indigènes de l’Equateur.

Mélina Frangiadakis

*Terme traduit en français tantôt par nation, tantôt par nationalité.

Jeudi 25 août	14h00-19h00	<i>Ateliers</i> : initiation à l'envoi de lettres électroniques (durée d'un atelier : 1h30)	FIAP
	17h00-20h00	Réunion du Bureau national	siège de l'association
Vendredi 26 août	09h00-11h00	<i>Atelier</i> : développer une section (campagne d'adhésion)	FIAP
	11h00-13h00	Discussion sur la thématique LGBT	
	13h00-14h30	Déjeuner sur place	
	14h30-16h30	<i>Atelier</i> : environnement et lutte contre la pauvreté	
	17h00-20h00	Réunion du Conseil d'administration	
Samedi 27 août	09h00-18h00	Assemblée générale - Accueil - Rapport d'activité du Conseil d'administration présenté par la Secrétaire générale - Rapport financier - Débats et votes sur les rapports - Repas sur place - Travaux en commissions - Présentation des candidats au Conseil d'administration - Election au Conseil d'administration	FIAP
	18h30-19h30	Réunion du Conseil d'administration : élection du Bureau national	
	20h30	Soirée conviviale pour ceux des adhérents qui souhaitent se retrouver autour d'un dîner	
Dimanche 28 août	9h30-12h00	Réunion du Conseil d'administration	FIAP

Adresses :

- FIAP Jean Monnet
30 rue Cabanis, 75014 Paris
(métro : Glacière / ligne 6)

- Français du Monde-ADFE
62 boulevard Garibaldi, 75015 Paris
(métro : Sèvres-Lecourbe / ligne 6)

Tous les adhérents (à jour de cotisation) peuvent participer à l'Assemblée générale.

Pensez à consulter "le coin des adhérents" de notre site :
www.francais-du-monde.org

plan
accès
FIAP



Le parcours du combattant des Français(es) du Monde LGBT

Qui n'a pas entendu parler de ce Français habitant et s'étant marié aux Pays-Bas, découvrant en décembre 2007 qu'il avait été déchu de sa nationalité ? Quelle situation kafkaïenne que celle de nos compatriotes lesbienne, gay, bi et trans (LGBT) ayant trouvé l'âme sœur puis convolé en justes noces dans l'un des nombreux pays qui désormais accordent les mêmes droits à tous et qui se retrouvent dépourvus devant les démarches à accomplir pour les faire reconnaître en France. Si les choses évoluent, grâce notamment à l'action de Richard Yung au Sénat, le mariage homosexuel à l'étranger n'ouvre pas encore de droits en France au motif qu'il porte atteinte à l'ordre public !



Le célèbre adage "nul n'est censé ignorer la loi" est ce que l'on appelle une fiction juridique, car nous savons tous que sa réalisation est impossible. Le rôle de Français du Monde-ADFE et plus particulièrement celui de son collectif LGBT est justement d'informer les candidats au départ des particularismes législatifs français qui peuvent se résumer finalement assez facilement par ce souhait :

partez, mariez-vous, ayez des enfants, mais surtout ne revenez pas ! **Si vous souhaitez revenir, soyez conscients des difficultés qui seront les vôtres. Nous serons là pour vous aider.**

En 2007, le candidat Nicolas Sarkozy disait : "Je suis pour une union civile homosexuelle qui ne passe pas par le greffe du tribunal d'instance, mais par la mairie. (...) Elle entraînera une égalité fiscale, sociale, patrimoniale totale avec les couples mariés qui ira, par exemple, jusqu'au droit à la pension de réversion pour le conjoint homosexuel". La réforme sur les retraites, qui aurait pu lui offrir l'opportunité de mettre en application cette dernière promesse, n'en a pas tenu compte. Par contre, Nicolas Sarkozy s'est toujours opposé à l'adoption par des couples homosexuels et Nadine Morano, secrétaire d'Etat à la famille en 2010, a dû reculer sur son projet de partage de l'autorité parentale pour les couples homosexuels, ayant reconnu dans une interview sur Europe 1 qu'il n'était pas "en accord" avec elle sur ce sujet.

Douze mois nous séparent de la prochaine élection présidentielle ; comment croire que seront réalisées d'ici là les réformes promises au sujet du PACS ? Comment croire que le gouvernement aura le courage de répondre à la demande légitime des familles homoparentales ?

Mais imaginons qu'un projet de loi soit présenté en ce sens au parlement, qu'il soit voté, que les décrets soient publiés... Les situations particulières de nos chers compatriotes LGBT de l'étranger en seraient-elles pour autant réglées ? Et bien pas tout à fait, car non contents d'avoir des mœurs qu'une partie des membres et des électeurs de droite réprovoque, nos compatriotes ont souvent le mauvais goût d'avoir comme conjoint(e) un ou

une étrangère ; européen(ne) passe encore, nord-américain(e) aussi, mais originaire d'Afrique ou d'Asie, d'un pays de l'Est ou d'Amérique Latine, les choses se compliquent à nouveau. Les problèmes de visas, de conditions de séjour, de soupçons de mariage blanc ou gris se rajoutent au reste.

C'est donc un véritable parcours du combattant que doivent affronter les candidats au retour ou plus simplement les Français qui souhaitent faire reconnaître leur couple et leurs enfants par le pays auquel ils restent attachés malgré l'éloignement et dont ils sont aussi les citoyens, ne demandant finalement que ce que l'on reconnaît aux autres, les mêmes droits.

En 2012, ces citoyens seront appelés aux urnes pour élire, pour la première fois, onze députés pour les Français de l'étranger. Les questions LGBT devront être portées par les candidats que nous soutiendrons. Il ne saurait en être autrement, sauf à faire le choix que notre pays soit bientôt le dernier à ne pas reconnaître le mariage homosexuel en France, à ne pas harmoniser sa législation avec celle des autres pays où il existe déjà, à ne pas permettre l'adoption aux couples de même sexe et donc à ne pas garantir une égalité complète des droits pour tous.

Alain GUILLO, Collectif LGBT

Collectif LGBT, mode d'emploi

Si vous vous intéressez aux questions développées dans l'article ci-dessus, vous pouvez devenir membre du Collectif. Pour cela, il suffit :

- d'être membre de l'association à jour de cotisation
- d'être favorable sur le principe à l'égalité des droits pour tous et donc au mariage et à l'adoption homosexuels
- d'en faire la demande à fdmadfe.lgbt@gmail.com

Le Collectif est membre de l'Inter-LGBT qui regroupe une soixantaine d'associations luttant pour les droits des personnes LGBT. Le site internet du Collectif est actuellement en travaux. Il sera bientôt intégré au site de l'association : www.francais-du-monde.org

La plurinationalité en pratique



Le B.A. BA du binational

Vous vivez à l'étranger, vous êtes Français et avez aussi une ou plusieurs autres nationalités. C'est une chance formidable !

Voici quelques conseils pratiques pour en tirer le meilleur parti et ne jamais vous retrouver démuni quand il s'agit d'accomplir les formalités administratives.

Règle n° 1 : Avoir toujours au moins un titre d'identité de chaque nationalité en cours de validité (pour la France, CNI ou passeport). N'oubliez pas de faire les mêmes démarches pour les enfants. En effet, il n'est plus nécessaire de demander un certificat de nationalité française pour faire établir l'autre pièce dès lors que l'une d'elles est en cours de validité. Cela facilite et surtout accélère les démarches.

Règle n° 2 : Si vous êtes né à l'étranger, si vous vous mariez ou si votre enfant naît à l'étranger, pensez à faire transcrire les actes d'état civil sur le registre français.

Règle n° 3 : Faites-vous enregistrer sur le registre d'immatriculation consulaire. Cette formalité est gratuite. Vous pourrez voter, vos démarches administratives seront grandement accélérées et en cas d'incident ou de catastrophe naturelle, vous pourrez bénéficier de l'assistance du Consulat.

Règle n° 4 : Quand vous vous déplacez entre les deux pays dont vous avez la nationalité, n'oubliez pas vos passeports de chaque pays et présentez le passeport du pays d'arrivée, cela accélérera votre entrée !

Pour plus d'infos : www.francais-du-monde.org rubrique infos > dossiers pratiques et juridiques

Couples binationaux : vers une simplification du divorce dans l'UE

Avec la construction européenne et la mobilité accrue de ses citoyens, le nombre de mariages binationaux a sensiblement augmenté ces dernières années, de même que celui des divorces. **Quelque 350 000 mariages binationaux sont célébrés chaque année dans l'UE et 170 000 divorces prononcés.**

Le Parlement européen a voté en décembre dernier la simplification des procédures de divorces internationaux dans l'UE. Ces nouvelles dispositions permettront de choisir quel droit national sera utilisé en cas de divorce impliquant des conjoints de nationalités différentes, voire des couples vivant dans un autre pays que celui où ils se sont mariés.

En cas de conflit, le divorce sera prononcé dans le pays où résidaient les deux époux avant leur séparation. Le progrès est majeur : jusqu'à présent, le conjoint se précipitant le premier devant le tribunal du pays de son choix décidait du régime juridique sous lequel aurait lieu la séparation. Cette coopération renforcée vise à protéger les partenaires les plus vulnérables.

L'accord sur le divorce concernera 14 des 27 Etats membres de l'Union européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Espagne, France, Hongrie, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte (seul pays de l'UE où le divorce n'est pas prévu par la loi), Portugal, Roumanie et Slovaquie. Il devrait s'appliquer dès la mi-2012.



Guide pratique des études à l'étranger

Les réponses à 25 questions que se posent les lycéens et les étudiants qui souhaitent s'expatrier, c'est ce que propose la nouvelle formule du guide "Partir étudier à l'étranger" de l'Étudiant. Elaboré à partir des questions recueillies sur les salons d'orientation, ce petit livre de 180 pages permet de mieux se repérer dans le labyrinthe des programmes d'échange ou de possibilités de départs individuels pour les jeunes aventuriers... et ceux qui le sont moins.

Le guide offre une marche à suivre quelle que soit la destination choisie : "J'aimerais partir étudier après mon bac, est-ce le bon moment ?", "Est-il nécessaire de parler la langue du pays pour y étudier" ou encore "Combien coûte une année à l'étranger ?". Un zoom sur les pays d'accueil plébiscités par les jeunes Français vient compléter ce tableau clair et bien documenté dressé par la journaliste Sophie Collet. Une aide précieuse pour faire le tri dans le foisonnement d'informations qui circulent sur internet, avec de nombreux liens vers des sites utiles et fiables.

Partir étudier à l'étranger, Guide 2011-2012, Sophie Collet, Editions L'Étudiant (12,90 €).

Comment payer vos impôts ?

Pour les seuls revenus de source française :

Vous effectuerez désormais le règlement des acomptes provisionnels et du solde de votre imposition auprès du Centre d'encaissement ou de la Trésorerie des non-résidents.

Pour vos impôts locaux :

Durant votre séjour à l'étranger, vous restez redevable des impôts locaux relatifs aux biens immobiliers dont vous disposez ou que vous possédez. Ces impôts sont gérés par le Centre des Finances Publiques du lieu de situation des immeubles.

Où payer ?

• Pour les chèques français : à l'adresse du Centre d'Encaissement figurant sur le TIP.

• Pour les chèques étrangers non domiciliés en France : au S.I.P. des non-résidents, Trésorerie des non-résidents - TSA 10010
10, rue du Centre, 93465 Noisy-le-Grand Cedex
Tél. : 33 1 57 33 83 00 - fax : 33 1 57 33 90 31
nonresidents@dgfip.finances.gouv.fr

Quand payer ?

• pour les avis d'imposition adressés au mois d'août, le paiement se fera au plus tard au 15 septembre de l'année d'imposition ;
• pour les avis adressés à une date postérieure, le paiement se fera le 15 novembre ou le 15 mars de l'année suivante selon la date d'envoi de votre avis d'imposition.

Erratum

Une erreur s'est glissée dans l'article sur la Mission laïque française paru dans le numéro 163 de Français du Monde : la MLF a été reconnue d'utilité publique en 1907, soit 5 ans après sa création, et non en 2007 ! Profitons-en pour communiquer les toutes dernières données du réseau : il compte 45 000 élèves dont 83 % d'élèves nationaux.



Caisse des Français de l'étranger

Programme Vacances Travail

Le Programme Vacances Travail, aussi appelé "Working Holiday Visa" (WHV) ou "Visa Vacances Travail" (VVT), permet aux jeunes Français de 18 à 30 ans de séjourner dans l'un des pays signataires, tout en étant autorisé à travailler sur place pour financer leur séjour.

Les jeunes bénéficient d'un visa d'une durée maximale d'un an. Il permet aux "PVTistes" de voyager et de travailler dans les pays signataires (Canada, Australie, Nouvelle Zélande, Japon, Singapour, Corée du Sud).

Les formalités et les demandes de visas sont à accomplir auprès des ambassades des pays signataires en France.

Plusieurs conditions sont à respecter pour postuler et notamment le fait de disposer d'une assurance couvrant les risques liés à la maladie, la maternité, l'hospitalisation, l'invalidité et le rapatriement sanitaire.
A ce titre, la CFE et April Mobilité s'associent pour vous proposer une offre sur mesure dans le cadre de votre séjour à

l'étranger avec le Pack Spécial PVT. Il vous permet de bénéficier d'une couverture parfaitement adaptée à votre Programme Vacances Travail, où chaque exigence de l'ambassade est respectée.

Contrat CFE unique :

si vous partez à l'étranger dans le cadre d'un Programme Vacances Travail dans l'un des pays signataires, sachez qu'au 1^{er} avril 2011 la cotisation est de 87 euros par trimestre.

Offre complète "Pack Spécial PVT" :

Cette offre comprend la Sécurité sociale CFE et les complémentaires April international afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes de profiter d'une protection sociale complète. La cotisation mensuelle globale du Pack Spécial PVT est de 70 euros.

Pour plus d'informations sur cette disposition, en particulier si votre séjour en PVT est déjà en cours, composez le 33 (0)1 64 71 70 00 et demandez le service Développement.

www.cfe.fr

publicité

“Un grand bonhomme”

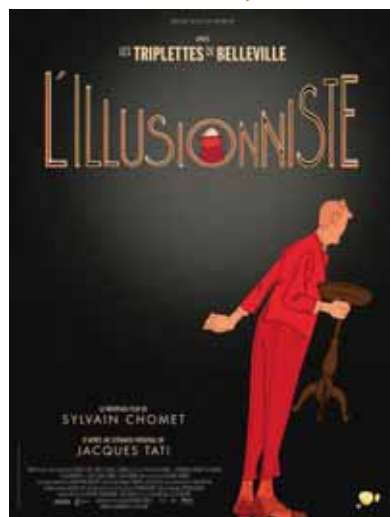
Levons d'emblée tout doute : il n'est pas question dans “Bernard Loiseau. Une vie militante” du célèbre chef cuisinier mais de son homonyme, tourneur aux entreprises Schneider au Creusot. Ce poste de tourneur, Bernard Loiseau n'y était pas destiné. Bon élève à l'école Schneider, il avait réussi le concours d'entrée en Seconde Spéciale mais s'y était finalement vu refuser l'accès. Le motif ? Son père, 20 ans auparavant, avait tenté de créer un embryon de section syndicale dans l'entreprise Schneider où il travaillait... Cette injustice fait basculer la vie de Bernard Loiseau. Peu après, il adhère à la jeunesse ouvrière chrétienne, à la CFTC puis à la CFDT : un militantisme syndical qui ouvrira la voie à un parcours politique qui ne l'éloignera pas pour autant de “la base”.

Cet ouvrage écrit par Paul Vannier et préfacé par Jacques Chérèque, le père de François Chérèque, n'est ni une biographie, ni un bilan de l'action menée par Bernard Loiseau, ni un “portrait en gloire” comme le précise son auteur. C'est un récit qui permettra à de nombreux militants de retrouver dans l'itinéraire de ce “grand bonhomme” les étapes qui ont jalonné leurs propres parcours. Sur fond de Résistance, de Libération, de décolonisation, de mai 68, les lecteurs seront émus par cet homme de convictions et de terrain, travailleur acharné, dont l'enthousiasme ne fléchissait jamais malgré les épreuves.

“Bernard Loiseau. Une vie militante” de Paul Vannier, l'Harmattan, 2011. ISBN : 978-2-296-13803-2.



Comme par magie



Sept ans après “Les Triplettes de Belleville”, Sylvain Chomet nous offre “L'illusionniste”, son deuxième long métrage, inspiré d'un scénario écrit par Jacques Tati en 1956.

Vers la fin des années 50, un illusionniste qui se voit chassé des grandes salles de spectacle parisiennes par des groupes de rock 'n' roll s'exile en Ecosse, où il rencontre une jeune fille nommée Alice. Touché par l'enthousiasme de sa nouvelle admiratrice qui croit en sa magie, l'illusionniste retrouve de l'espoir. Naît alors une tendre relation de père et fille lorsqu'ils s'installent ensemble à Edimbourg. Alice devient le véritable public du magicien, qui s'efforce, par tous les moyens, de la rendre heureuse. Hélas, le jeu ne pourra pas durer longtemps et l'illusion s'éteindra lorsque la jeune fille atteindra l'âge adulte.

On retrouve l'esprit de Jacques Tati dans le personnage du magicien, et ce d'autant plus que le film est empreint de références aux œuvres du réalisateur, notamment dans une séquence qui se déroule au cinéma lors d'une projection de Mon Oncle.

A la fois captivant et nostalgique, “L'illusionniste” réunit les éléments nécessaires pour plaire à tous les enfants de 7 à 77 ans.

“L'illusionniste”, film d'animation réalisé par Sylvain Chomet. Disponible en DVD et Blu-Ray. Durée : 1h20.

Laissez-vous envoûter sur le site officiel du film : www.lillusionniste-lefilm.com

Les tribulations d'un Français en Finlande

Clin d'œil au “Merveilleux voyage de Nils Holgersson à travers la Suède” de la romancière Selma Lagerlöf, c'est à Helsinki que nous emmène le roman de Thérèse Gougeon-Aminoff. Olivier Bompal, jeune chimiste français expatrié dans la capitale finlandaise, nous confie sa rencontre avec la Finlande et avec Ann. Deux histoires d'amour... qui nous invitent au voyage. Dès les premières pages, le ton, léger, vif, piquant, est donné. Olivier Bompal nous confie ses réflexions sur la vie. C'est presque un dialogue qui s'engage avec le lecteur. Et nous voilà embarqués dans ses aventures, pour le meilleur... et pour le pire. Tour à tour, nous vivrons à ses côtés ses émerveillements, serons une oreille attentive à ses doutes puis assisterons impuissants à ses passages à vide.

A la découverte des panoramas de carte postale succèdent les anecdotes du quotidien au fil des quatre saisons finlandaises : “hiver, hiver, hiver, été”. Tel un conte moderne, le récit d'Olivier replongera tous ceux qui ont fait l'expérience de l'expatriation dans les chocs culturels, petits et grands, qu'ils ont vécus. Olivier Bompal se fera-t-il à l'atmosphère nordique ?

“Le merveilleux voyage d'Olivier Bompal à travers la Finlande” de Thérèse Gougeon-Aminoff, www.lulu.com, 2008. ISBN : 9781409216582



Les pays arabes à l'aube d'une ère nouvelle

Spécialiste reconnu de l'histoire du Maghreb contemporain, Benjamin Stora a accepté de nous aider à décrypter le basculement historique survenu cet hiver dans les pays arabes.



L'effondrement du régime Ben Ali a impulsé un mouvement de révolte dans de nombreux pays : Maroc, Algérie, Égypte, Yémen, Bahreïn... Ces pays souffrent-ils des mêmes difficultés ?

Il y a un point commun entre tous ces pays : l'appartenance à une ère culturelle et civilisationnelle, le monde arabe, avec l'utilisation de la langue arabe, même s'il y a des variantes comme la pratique de la langue berbère en Afrique du nord, mais aussi l'appartenance à la religion musulmane. Pour toutes ces raisons, il y a un sentiment d'appartenance commune. Après, il y a des traditions et des histoires nationales différentes dans chacun de ces pays. L'élément décisif pour tout cet univers, c'est le désir absolu de liberté et de respect de la dignité humaine.

En quoi est-ce important d'analyser ces événements à la lumière des décolonisations ?

Il y a eu un rapport conflictuel avec l'Europe qui s'est manifesté par des guerres de décolonisation dans certains pays, notamment en Algérie. Il y a aussi le sentiment que 50 ans plus tard, ces indépendances

politiques durement obtenues ont été confisquées par des castes militaires, des bureaucraties politiques ou autres, et qu'il faut reprendre le chemin vers de nouvelles indépendances qui puissent faire plus de place à l'Etat de droit.

Quelle est l'ampleur de la contestation dans les provinces rurales ?

Il faut savoir que c'est un univers qui a massivement basculé dans la citoyenneté. Le monde arabe n'est plus celui qu'il était il y a 50 ans, majoritairement rural. Ces sociétés se sont modernisées. C'est la jeunesse éduquée, urbaine, qui est aux avant-postes de la contestation idéologique et politique. Si le monde rural, plus traditionnel, semble moins touché par la

“Il faut reprendre le chemin vers de nouvelles indépendances qui puissent faire plus de place à l'Etat de droit.”

contestation politique, il y a tout de même dans la paysannerie le désir d'être mieux intégré au marché mondial et le sentiment que l'Etat ne protège pas suffisamment.

Quel rôle attribuez-vous aux médias dans le déclenchement et le déroulement de ces événements ?

Le rôle des réseaux sociaux a déjà été largement évoqué. Cette révolution technologique transforme nos sociétés, notamment dans notre rapport au temps. Mais il y a aussi un autre élément : ce sont les chaînes de télévision satellitaires arabes, en particulier Al Jazeera, qui jouent un très grand rôle dans la diffusion d'informations d'un bout à l'autre de cet univers dans une langue arabe homogénéisée. Du fin fond du désert libyen jusqu'au cœur des grandes métropoles comme Le Caire, on

entendait les mêmes discours, l'expression par les citoyens des mêmes besoins. C'est aussi une véritable révolution.

Après 40 ans de pouvoir de Kadhafi, y a-t-il vraiment une opposition politique en Libye ?

C'est très difficile à établir. Ce qu'on sait, c'est qu'il y a deux courants qui ont été très fortement réprimés par Kadhafi ces 20 dernières années : le courant islamiste et le courant berbériste. Mais quel est le niveau de structuration de ces deux mouvances idéologiques? La répression est tellement violente dans ce type de régime qu'il n'y a pas d'espace d'expression à travers la presse, les syndicats, les mouvements associatifs, si bien que lorsque ce type de régime s'effondre, ce sont très souvent des gens issus de ce qu'on appelle "l'ancien régime" qui organisent la transition politique.

A ce moment charnière de l'Histoire des relations internationales, l'Occident doit-il changer sa vision du monde arabe ?

Il y a un retard effectivement qui résulte du fait que l'Europe avait surtout des rapports d'Etat à Etat avec ces pays. Or cela ne suffit pas à faire la connaissance d'une société. Des passerelles peuvent exister notamment aux niveaux universitaire, artistique, créatif, social... Il faut se donner la peine d'aller chercher de nouveaux acteurs, de les identifier, de les écouter.

Propos recueillis par
Mélina Frangiadakis

A noter

Professeur des universités, Benjamin Stora est aussi l'auteur d'une trentaine d'ouvrages dont : "Bibliographie de l'Algérie indépendante 1962-2010" paru cette année aux éditions du CNRS (ISBN : 2271069378). Plus d'informations sur : www.univ-paris13.fr/benjaminstora

La légèreté de l'air en Tunisie

Après une période d'incertitudes et d'insécurité, les Français de Tunisie jouissent aujourd'hui, comme les Tunisiens, de la liberté.

écologique, revoir l'accès au crédit bancaire, développer la micro-finance...



Ridha Abassi, instituteur de Kasserine, président de l'association Martyrs de la Liberté, et Monique Cerisier ben Guiga

Avec Français du Monde-ADFE de Tunisie, nous sommes allés nous recueillir sur la tombe de Mohamed Bouazizi, rencontrer deux associations créées par les initiateurs de la révolution et leur offrir deux ordinateurs. Ils manquent de tout.

Je souhaite tout particulièrement que ceux qui ont déclenché la révolution, ces habitants de l'intérieur déshérité, historiquement floués au profit des citadins et des côtiers, soient les premiers bénéficiaires de la révolution.

Monique Cerisier ben Guiga,
le 31 mars 2011

A l'avenir, je ne crois pas que le peuple se satisfasse de la démocratie politique et de la liberté d'expression, même s'il y aspire profondément. Il faudra une révision déchirante du mode de production des richesses et de leur partage, entre la côte et l'Intérieur, la bourgeoisie d'affaires et les jeunes diplômés.

A Tunis, le débat sur la préparation des élections, la laïcité, les droits des femmes, fait rage.

La situation économique va être difficile à redresser : 0 % de croissance au mieux en 2011... mais le pays sortira vainqueur de la crise.

La Tunisie va mettre son énergie au service du progrès : réviser les modèles de développement, préserver l'environnement, réhabiliter l'agriculture, désenclaver l'intérieur du pays, inventer un tourisme culturel et



Français du Monde-ADFE Tunisie sur la tombe de Mohamed Bouazizi

L'été succédera-t-il au printemps arabe en Egypte ?

Après un printemps embaumé au fort parfum de liberté émanant de la Place Tahrir, l'Egypte a du mal à laisser s'épanouir les bourgeons de la démocratie.

En effet, des inquiétudes multiples basées le plus souvent sur des rumeurs entretiennent une peur panique de tout. Peur d'être attaqué par d'anciens détenus armés libérés par l'ancien régime durant la révolution pour la contrer, peur d'une récession économique persistante due à l'absence prolongée de touristes, peur d'une instabilité gouvernementale et peur d'une prise de pouvoir par le parti des Frères Musulmans dont on ignore quelles intentions, voire quelles ententes il a passé avec l'armée.

La résultante de cette ambiance s'est traduite par un OUI massif (77,2 %) au référendum du 19 mars approuvant des amendements constitutionnels au détriment d'une nouvelle constitution qui aurait réellement fait s'épanouir la révolution du 25 janvier.

Par ailleurs, le million d'Egyptiens qui regagne le pays, fuyant la Libye, et les attaques de la coalition occidentale contre cet impétueux voisin ajoutent aux inquiétudes.

L'expectative et le doute planent ainsi sur l'Egypte, faisant courber la tête aux fleurs de la liberté qui se demandent si elles connaîtront un jour un été flamboyant.

Corine Eugène dit Rochesson

Vu du siège de Français du Monde-ADFE

Quelle période intense au siège ! Premier réflexe : établir le contact avec nos sections pour cerner les quartiers concernés par les manifestations, se rendre compte des difficultés de nos compatriotes, du sentiment de sécurité ou d'insécurité qui règne au sein de la communauté française.

Au plus fort des révoltes il faut dire aussi que le téléphone n'a pas arrêté de sonner : entre deux appels de journalistes, il nous a fallu renseigner, rassurer. Une femme à la recherche de son frère parti en vacances en Libye nous a contactées après trois jours passés à tenter de le joindre – en vain. Impossible non plus d'obtenir la ligne d'urgence mise en place par l'Ambassade de France à Tripoli. Prendre le temps d'écouter cette interlocutrice inquiète, lui exposer les difficultés des télécommunications pouvant expliquer le silence de son frère, signaler la présence de celui-ci au Centre de crise... autant d'occasions de nous rappeler que notre mission première est d'apporter une aide concrète aux Français de l'étranger.

MF

La Francophonie en musique au Costa Rica



Denis Glock entouré des membres du groupe

Los Franchutes est un duo composé au départ de Jean-Marc Perret et moi-même, Denis Glock, vice-président de Français du Monde-ADFE Costa Rica. Cela fait 20 ans que nous jouons ensemble et depuis trois ans, nous avons grandi et sommes cinq : Jean-Marc (guitare et chant), Pablo (clavier et chant), Orlando (percussion), Daniel (batterie et chant) et Denis (guitare et chant). Nous nous présentons à la crêperie Cocorico Verde, propriété de la sœur de Jean-Marc, tous les jeudis. C'est notre session de musicothérapie de groupe.

Cette soirée au Jazz Café de San Pedro s'inscrivait dans le cadre de la Francophonie, avec un répertoire exclusivement en français (une trentaine de titres), et était notre grande première dans une salle renommée de San José. Hermann est venu nous donner un coup de main à la basse, nous étions donc six copains, quatre Costariciens et deux Français sur scène. Daniel Soley (ex-élève du lycée franco-costaricien) a ému la salle en chantant "ne me quitte pas". La salle était pleine et les premiers commentaires sont excellents. Nous espérons pouvoir nous présenter sur d'autres scènes et encore au Jazz Café avec notre répertoire complet en français, en espagnol et en anglais.

Denis Glock

Section de Washington : la Côte d'Ivoire à l'honneur

"La Côte d'Ivoire : quelles perspectives ?", tel était le sujet de la table-ronde suivie de questions posées par l'auditoire qui a eu lieu dans la bibliothèque du Lycée Rochambeau à Bethesda le soir du 2 mars et qui a rassemblé une soixantaine de personnes.

La table-ronde comprenait trois Ivoiriens, Yacouba Kone et Jean-Luc Souagnon soutenant A.Ouattara et Gnaka Lagoke, partisan de L. Gbagbo, et un médiateur. Le médiateur, Nicolas Colombant, qui a été il y a quelques années correspondant à Abidjan, a commencé par exposer l'historique de la situation en Côte d'Ivoire qui a abouti à l'impasse politique actuelle après les élections de 2010. Ensuite il a donné la parole aux représentants des deux camps qui ont longuement présenté leurs positions et leurs griefs respectifs. Les membres de l'auditoire, en particulier de jeunes Africains, ont alors fait des remarques et posé des questions qui ont montré dans bien des cas leur désir d'arriver à des solutions possibles.

La soirée s'est terminée autour d'un buffet ivoirien, poulet aux arachides, plantains et dégué, accompagné de discussions très animées.



Monique Gordy

Gnaka Lagoke, Nicolas Colombant, Jean-Luc Souagnon

30^{ème} fête de la musique

Le mardi 21 juin, nous célébrerons le 30^{ème} anniversaire de la Fête de la Musique ! Initiée en France, cette Fête est reprise dans plus de 100 pays, sur tous les continents. Alors à vos trompettes, à vos violons : informez-nous des activités que vous organisez à cette occasion ! A noter : dans le cadre de l'année des Outre-mer, les cultures musicales ultramarines seront à l'honneur.



Une soirée avec Tony Parker à Toronto !

La section France-Toronto de l'Association Française du Monde de la première circonscription canadienne a organisé le 9 février 2011 une soirée Raptors qui a connu un franc succès.

Près de 450 personnes dont un grand nombre de pévétistes* ont assisté au match de basket-ball qui a opposé les Raptors de Toronto aux San Antonio Spurs (victoire des Spurs). À l'issue du match, nous avons terminé la soirée dans la convivialité avec plus de 100 jeunes Français dans un bar du bord du lac Ontario, le Watermark.

L'association prévoit pour sa prochaine activité une soirée gratuite sur les finances au Canada (modalités bancaires, prêts hypothécaires, achat d'immobilier, etc.) organisée en collaboration avec la Banque Scotia.

Consultez régulièrement notre site www.francaisdu-monde.ca pour prendre connaissance des activités que nous organisons en 2011.

Francine Watkins

* Pévétistes : nom donné aux jeunes Français qui viennent au Canada dans le cadre des accords franco-canadiens après obtention des visas du programme vacances-travail.



De gauche à droite :

Rangée arrière : Hélène Mazet, vice-présidente, section Jeunesse - Alexis Ajinca, Raptors
Rangée avant : Eric Yahya, président, section Jeunesse - Francine Watkins, présidente Français du Monde Toronto - Tony Parker, San Antonio Spurs, Dan Brignoli, conseiller à l'AFE - Jérôme Cauchard, Consul général de France à Toronto - Marie Cauchard, son épouse.

Coup de chapeau

... aux membres de nos sections au Japon qui, dans les épreuves traversées en ce début d'année, ont été très mobilisés pour informer et aider nos compatriotes sur place. Beaucoup de nos adhérents ont regagné la France et, en dépit des difficultés que représente un retour imprévu, ont continué à diffuser des renseignements utiles sur Facebook et sur leur site internet.

Nos pensées vont vers tous les Japonais dont le courage est un exemple pour nous tous.

Kermesse francophone aux Pays-Bas



La Kermesse Francophone se déroule tous les ans depuis 1968 et est un événement au sein de la communauté francophone élargie aux sympathisants de tous horizons. Plus de 100 bénévoles ont participé à la dernière édition dont l'équipe de Français du Monde-ADFE en animant le stand des marrons chauds !

Pour la première fois, notre section a déposé une demande de subvention pour l'ONG Acid Survivors Foundation avec comme partenaire local la section de Français du

Monde-ADFE Pakistan en la personne de Valérie Khan. Ce projet a abouti et un versement de 2000 euros a été effectué pour l'achat de 38 machines à coudre en février 2011 pour un projet de réinsertion économique de femmes vitriolées.

Nous pouvons être satisfaits au sein des deux sections Français du Monde-ADFE de la finalité de cette action et sommes prêts à continuer à participer à cet élan de générosité lors de la prochaine édition de la kermesse francophone à la Haye en novembre 2011 !

Merci aux deux équipes !

Catherine Libeaut, section Pays-Bas, et Valérie Khan, section Pakistan

Adhésion à Français du Monde-ADFE :
Merci de contacter votre section locale.

Abonnement à Français du Monde :
16 euros (5 numéros par an)

Nom :

Adresse :

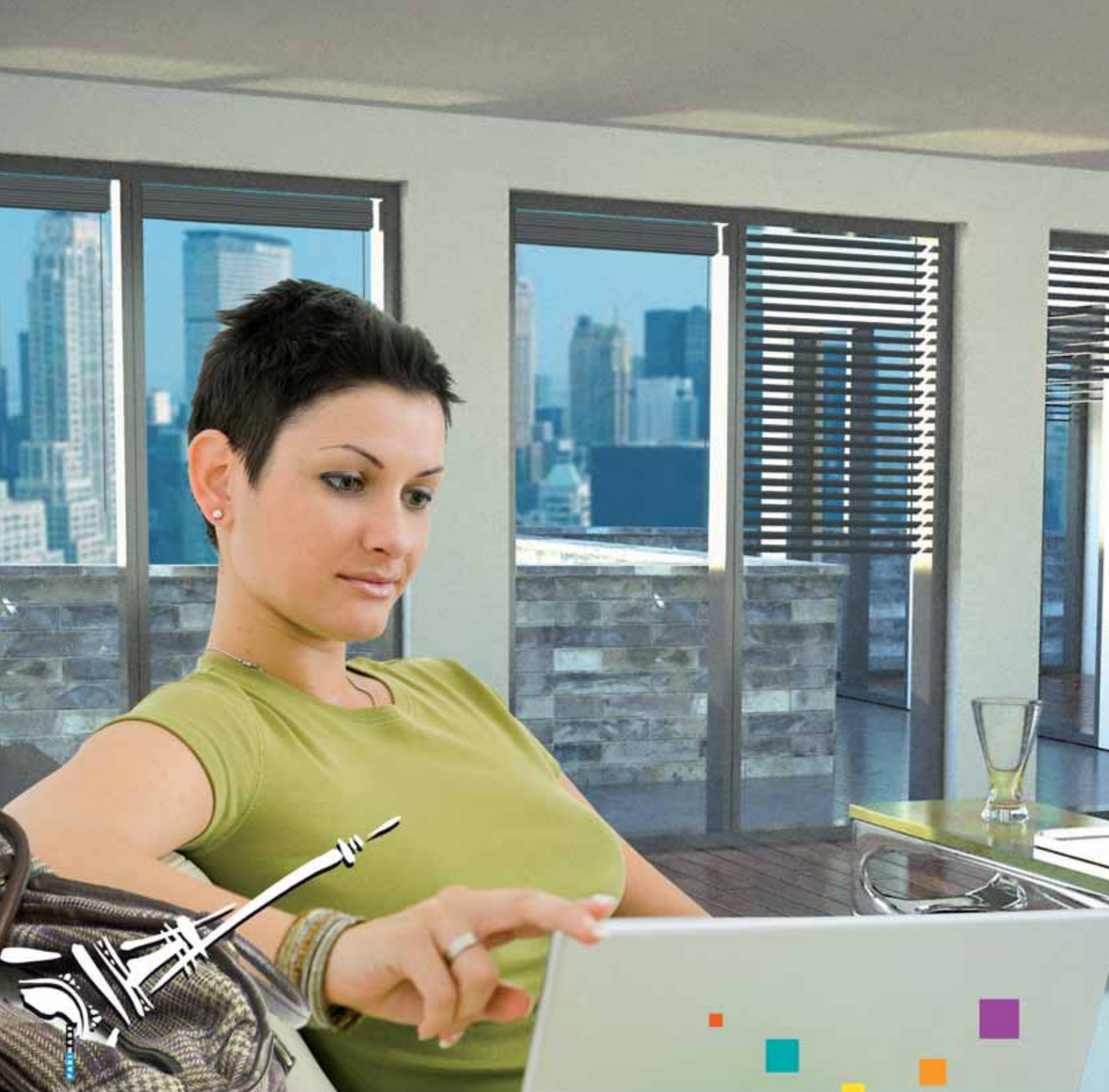
Code postal :

Ville :

Pays :

Règlement par chèque bancaire ou postal
à l'ordre de : ADFE-FdM

à envoyer à : ADFE-FdM,
62 boulevard Garibaldi, 75015 Paris



CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER LA SÉCURITÉ SOCIALE DES EXPATRIÉS

Expatriés, pensez à votre Sécurité sociale française !

Si vous travaillez, étudiez ou simplement résidez à l'étranger, vous avez droit, comme tout Français, à la Sécurité sociale.

Caisse d'assurance volontaire, la Caisse des Français de l'Étranger vous protège comme si vous étiez en France.



Caisse des Français de l'Étranger
La Sécurité sociale des expatriés

+ d'informations : 33 1 64 71 70 00
www.cfe.fr